



**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures quarante-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain PLAISANCE, Maire.

Présents : M. Alain PLAISANCE, Maire

Stéphane FONDANESCHES, Josée ARGENTIN, Éric BODINIER, Ludivine BOULAY MOUZON, Martine BOUCHERON, Dominique BALDUCCI, Emmanuelle COUPARD, Jean Charles De VOGÛE, Stéphane MASSÉ, Karine TURPIN, Justine VEYRIÈRES, Conseillers Municipaux,

Pouvoir(s) : Néant

Absent(e)s : Michel TROUPEL, Anicka MAJDLING, Emmanuel COURTAY, Mélanie TOUCHARD, Emilie BOISSON.

Secrétaire de séance : Stéphane FONDANESCHES

	Nombre de Conseillers : En exercice	17
Date de la convocation :	31/10/2023	: Présents 12
Date de l'affichage de la convocation :	31/10/2023	: Votants 12

Monsieur Alain PLAISANCE, Maire, ouvre le Conseil Municipal à 20h46.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu qui sera annexé.

**DÉLIBÉRATION – LOI APER - ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES,
LANCEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de concertation du public sur le projet d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- **ACCEPTE** qu'à l'issue de cette concertation préalable, un bilan de la concertation sera dressé par le conseil municipal concomitamment à la délibération de validation des zones d'accélération des énergies renouvelables, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis.

**DÉLIBÉRATION – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN VERT AUPRÈS
DE LA RÉGION IDF – REQUALIFICATION DES TERRASSES DE LA SOURCE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 740 856,88 € HT soit 889 028,25 € TTC.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier, la notification de demande de subvention ou une autorisation de démarrer les travaux,

- **S'ENGAGE** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 20 ans,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès de la Région Ile de France – Ile de France Nature au titre du PLAN VERT,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** concernant le projet de modification des statuts de la CAMVS annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, soit d'un recours administratif gracieux, soit d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION – TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant MAINCY sur le réseau d'éclairage public du « Territoire communal » et des « Rues diverses »
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

DELIBERATION – SDESM - MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE DAMMARTIN EN GOËLE ET HERICY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Dammartin en Goële et Héricy au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H17.

Affiché le : 13 novembre 2023

Retiré le : 13 Janvier 2023

A Maincy, le 7 novembre 2023

Le Maire

Alain PLAISANCE

